

**6EME CONGRES DE LA FNME-CGT**  
**9 AU 14 AVRIL 2017 – NANTES**

**Rapport « La territorialité syndicale et l'organisation de la fédération tournée vers les syndicats » présenté par Pierre PETIT**

Cher-e-s Camarades,

Je vais essayer en quelques minutes d'ouvrir nos débats avec deux objectifs :

Le premier, de revenir très succinctement sur le travail engagé depuis plusieurs congrès autour de la « territorialité » et la nécessité d'une fédération tournée vers ses syndicats.

Le deuxième, de vous présenter la démarche décidée par la direction fédérale sortante mise en œuvre par la commission des écrits préparant ce congrès.

« Territorialité » oui. Ce qui était un concept il y a plusieurs congrès fédéraux s'est en fait mis en place dans nos organisations fédérales et tout particulièrement dans nos syndicats.

Mais mettons-nous toutes et tous la même organisation derrière ce terme ?

Les différentes informations sur ce sujet remontées à la fédération par de nombreux canaux comme les forums de préparation de notre congrès, les congrès de syndicats, les formations syndicales en syndicats traitant de la vie syndicale, les diverses difficultés exprimées lors des visites organisées l'an dernier tendent à répondre par la négative.

Dans le même sens, les liens et échanges fréquents en direction fédérale avec les responsables de coordination posent la question de la pertinence, du rôle et du contenu de cet autre maillon territorial.

Tous ces éléments ont montré la nécessité de revenir en congrès de revisiter cette orientation essentielle à notre activité.

C'est ce que la direction fédérale sortante a décidé, charge à la commission des écrits de mettre en œuvre.

Dans sa préparation, la commission a cherché à redéfinir le terme de « territorialité ».

Un des seuls points ayant recueilli l'unanimité est une définition du type « définir la territorialité comme la mise en place d'une organisation CGT de proximité pour les salariés et les syndiqués d'un périmètre donné ».

L'unanimité n'étant principalement pas autour de la structure, mais bel et bien parce que cela correspond à nos décisions de congrès devant permettre d'avoir des syndicats faisant progresser la syndicalisation dans tous le salariat et d'avoir une activité revendicative en prise directe avec les salarié-e-s et les syndiqué-e-s qu'ils soient actifs, inactifs, ouvriers, employés, ICT ou chercheurs.

Il est proposé de garder dans la résolution 5, cette notion de proximité syndicale comme base de la territorialité.

Si ce point semble être partagé par tous, la mise en pratique de celle-ci sur le terrain est pour le moins à « géométrie variable ».

Vous avez pu lire dans la partie 5 du document d'orientation les difficultés pointées, mais je souhaite focaliser en ne prenant qu'un exemple, sur le fait que bien souvent chacun-e met quelque peu ce qu'il veut derrière les mots d'où parfois de fortes incompréhensions.

La notion de territoire par exemple est parfois perçue comme pure IEG ou plus largement parfois, elle peut être comprise par entreprise, par site de travail incluant ou non les retraité-es avec des paires de syndicats CGT et UFICT CGT ou pas et j'en oublie très certainement.

Autre élément complexifiant le dossier, l'éclatement des entreprises, et de fait leurs IRP pouvant être locales, départementales, régionales et nationales, n'aide pas à matérialiser aisément cette proximité territoriale.

De fait, des périmètres de syndicats dits territoriaux arrivent à se chevaucher perturbant l'activité syndicale CGT pouvant aller jusqu'à brouiller notre lien avec le salariat et nos syndiqués et risquant de mettre en péril la représentativité de syndicats tant leurs statuts manquent dans ce domaine de la rigueur nécessaire.

Forte de tous les éléments remontés, la direction fédérale sortante avait engagé dans le cadre de notre congrès la démarche suivante : Rédiger une version 1 du document d'orientation questionnant les syndicats sur des pistes, des propositions, des perspectives d'organisation pour nos syndicats et nos coordinations régionales et la fédération.

Cette phase a été tenue et le document transmis aux syndicats.

La phase suivante qui consistait à rencontrer les syndicats dans leur coordinations régionale afin d'échanger sur les pistes de la V1 afin de construire la V2 à présenter au congrès pour débat sur la base de leurs remarques ou propositions n'a pu être tenu. En effet, l'activité revendicative précédant le congrès ne nous a pas permis d'en prendre le temps.

Cette situation a conduit la direction fédérale sortante à valider une V2 reprenant les amendements reçus à la fédération sur la V1 en y ajoutant les résolutions.

Ce document que vous avez eu il y a quelques temps et que vous avez retrouvé dans vos pochettes est la base de nos échanges sur ce thème.

Il vous est proposé d'échanger et de recueillir les grandes lignes de vos propositions à débattre dans la mandature à venir lors de conseils généraux, et au plus tard lors de notre prochain congrès de 2020, pour décider de quelle organisation CGT nous devons mettre en place.

C'est la démarche qui est proposée dans la résolution 5.

Enfin, pour ce qui concerne la maison fédérale, nous vous rappelons que le chantier est ouvert, que des modifications statutaires quant à son organisation interne sont incluses dans les statuts qui vous sont proposés au vote.

De plus, son organisation précise sera travaillée avec la nouvelle direction de la fédération sur la base des décisions de congrès avec pour objectif de répondre aux demandes des syndicats et autres instances fédérales. Ceci sera fait courant mai 2017.

Oui, l'objectif est bien d'avoir une fédération vraiment tournée vers ses syndicats.

Voilà, Cher-e-s Camarades, ce que j'étais chargé de vous présenter avant de lancer un débat que nous souhaitons, vous l'aurez compris, plus axé sur des propositions partant de vos vécus, de ce qui marche ou de ce qui marche moins bien plutôt que de refaire une nouvelle fois un bilan de nos difficultés.

Bon débat !